



Elections Délégués du Personnel

Le 29 Novembre 2016, rendez-vous aux urnes

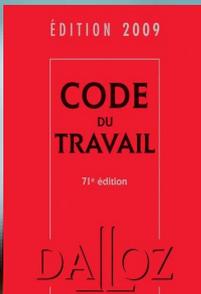
Votez massivement !

Je vote UNSA

Le syndicalisme au service de tous les personnels



Qu'est-ce-qu'un Délégué du Personnel ?



Les délégués du personnel sont une institution représentative des salariés, créée en 1936 par le Front populaire. Supprimés sous Vichy, ils ont été rétablis par la loi du 16 avril 1946. Leurs missions sont :

- **Représenter le personnel** devant l'employeur ou son représentant et lui faire part des réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés, à l'hygiène, à la sécurité, à l'application du code du travail, des autres lois sociales, de la convention collective et des éventuels accords d'entreprise, des usages de la profession et de l'entreprise. Cela se fait généralement lors des réunions mensuelles entre les délégués et l'employeur.

- **Saisir l'inspecteur du travail** de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des lois et règlements dont il est chargé d'assurer le contrôle. Ils en sont des interlocuteurs privilégiés et peuvent, s'il le souhaitent, l'accompagner lors de ses visites dans l'entreprise.

- **Faire des suggestions** concernant l'organisation générale de l'entreprise.

- **Assister les salariés** qui en font la demande lors de leurs entretiens avec l'employeur notamment lors l'entretien préalable au licenciement, y favoriser la conciliation entre les deux parties et, éventuellement, de rapporter en justice leur témoignage du déroulement de ces entretiens.

- Lorsqu'il y a carence de comité d'entreprise : **Etre consultés** sur tout ce qui concerne les licenciements économiques, la durée du travail (heures supplémentaires, modulation et cycles, horaires individualisés) et la formation professionnelle. L'employeur doit également demander leur avis pour ce qui concerne la fixation des départs en congés.



L'UNSA négocie et signe des accords qui vous aident dans votre vie actuelle ou future tels que : La participation et l'intéressement.

L'UNSA défend et défendra dans l'entreprise la diversité, l'égalité homme femme qui est des sources de richesse et de progrès.

L'UNSA vous accompagne en cas de litige avec votre hiérarchie en tant que facilitateur auprès des interlocuteurs concernés et en tant que défenseur si le conflit est grave.

**C' est avec vous que l'UNSA continuera à
participer activement à la vie de l'entreprise,
à défendre vos droits et être force de propositions.**



CLASSE 1 à 3

TITULAIRE

SUPPLEANT

Daniel CANAL



Candie MASSET



CLASSE 4 à 7

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Sébastien MASSET



Brigitte STASZEWSKI



Raphaël LEROLLE



Claire BRACHET



Alicia MABOA



André ROSPARS



Philippe JACQUESON



Chantal CHENOT



Gudrun DE LAMINNE



Paulo PAIS CARLOTA



Stephane JOUAN



Romy SHIRVANI



Philippe BORYCKI



Jessica SAYAD



Eric LECHAUGUETTE



Catherine JEANNIN



Monique LE BODIC



Denis COCHELIN



Nous comptons sur vous !